



Commission de  
la santé mentale  
du Canada

Mental Health  
Commission  
of Canada

# Demande de propositions

Évaluation et approbation des  
applications de santé mentale  
par la Commission de la santé  
mentale du Canada



*This document is available in English.*



Les points de vue présentés ici représentent uniquement les points de vue de la Commission de la santé mentale du Canada. Le présent matériel a été produit grâce à la contribution financière de Santé Canada.

**Émis par :** La Commission de la santé mentale du Canada

**Date de publication :** 1<sup>er</sup> mai 2026

# Introduction

La [Commission de la santé mentale du Canada](#) (la Commission), en partenariat avec l'[Organization for the Review of Care and Health Apps](#) (ORCHA), a élaboré un cadre d'évaluation des applications de santé mentale. Ce cadre favorise l'adoption d'applications de santé mentale sûres, efficaces et pertinentes sur le plan culturel au Canada.

Les applications de santé mentale sont examinées selon un processus en deux étapes :

1. **[Examen de base de l'ORCHA](#)** : Une évaluation initiale basée sur des normes de santé numérique reconnues à l'échelle internationale.
2. **[Cadre d'évaluation des applications de santé mentale de la Commission](#)** : Un examen détaillé axé sur la conformité aux politiques canadiennes, la sécurité, la pertinence culturelle et l'alignement sur les priorités nationales en matière de santé mentale.

## Objectif de la DPP

La Commission de la santé mentale du Canada (la Commission) procède à l'élaboration d'une bibliothèque nationale d'applications dédiées à la santé mentale (ci-après dénommée « bibliothèque d'applications »). Cette bibliothèque d'applications contiendra une sélection judicieuse d'applications de santé mentale ayant fait l'objet d'évaluations rigoureuses en termes de qualité, de sécurité et d'efficacité. Cette initiative est menée en collaboration avec ORCHA afin de garantir que seules les applications répondant aux normes mondiales et nationales établies sont répertoriées.

La bibliothèque d'applications sera une ressource fiable et facilement accessible partout au Canada, offrant des outils de haute qualité en matière de santé mentale et de bien-être.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre efficace et à l'intégration harmonieuse de la bibliothèque d'applications aux plateformes numériques existantes de la Commission, soutenues par une démarche de marketing stratégique, par un engagement solide des collaborateurs et collaboratrices concernés et par des partenariats forts avec ceux-ci.

En outre, le projet prévoit un suivi continu et des processus d'assurance de la qualité pour garantir que la bibliothèque d'applications demeurera une ressource fiable, actualisée et accessible pour la population canadienne.

## Critères de sélection et d'aide au financement – Aperçu pondéré

Dans le cadre de la présente DDP, la C Commission financera l'évaluation de cinq applications de santé mentale, dont l'admissibilité sera jugée en fonction des critères suivants :

- **Besoins financiers démontrés (25 %)**
  - La priorité sera donnée aux développeurs d'applications plus petites ou émergentes qui pourraient manquer de ressources pour financer indépendamment une évaluation complète.
- **Incidence sur la collectivité et efficacité (40 %)**
  - L'application doit démontrer, sur la base de preuves solides, son efficacité à améliorer les résultats en matière de santé mentale. Une attention particulière sera accordée aux solutions qui répondent aux besoins de populations mal desservies ou vulnérables, notamment les communautés autochtones, les jeunes, les nouveaux arrivants et les personnes aux prises avec des difficultés socio-économiques. Un éventail de types de preuves sera accepté.
- **Alignement avec le mandat de la Commission (35 %)**
  - La Commission de la santé mentale du Canada pilote l'élaboration et la diffusion de programmes et d'outils novateurs en vue de favoriser la santé mentale et le bien-être de la population canadienne. Par le mandat unique que lui a confié le gouvernement du Canada, la Commission travaille avec les gouvernements et les organisations à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale afin de mettre en œuvre de saines politiques publiques. Les demandeurs doivent s'aligner sur les domaines prioritaires de la Commission énoncés dans la [Stratégie de cybersanté mentale pour le Canada](#) et dans son [Plan stratégique](#), qui mettent l'accent sur l'équité, l'inclusivité, la sécurité culturelle et les démarches fondées sur des données probantes en matière de promotion de la santé mentale et de soins de santé mentale.

Les candidats et candidates retenus recevront du financement pour le processus d'évaluation de la Commission et de l'ORCHA et auront des occasions de collaborer avec la Commission pour faire progresser la cybersanté mentale à l'échelle nationale.

## Les avantages liés à la participation

Toutes les applications retenues bénéficieront des occasions et du soutien suivants :

- **Badge « Évaluée par la CSMC® »**, attribué aux applications qui obtiennent une note minimale de 70 % selon le Cadre d'évaluation des applications de santé mentale de la Commission, confirmant qu'elles répondent aux critères nationaux en matière de sécurité, de qualité et d'efficacité.
- **Financement du processus d'évaluation.** Le processus complet d'évaluation et d'amélioration de la qualité sera financé par la Commission, éliminant ainsi l'obstacle financier généralement associé aux évaluations autofinancées.
- **Visibilité accrue grâce aux réseaux de la Commission**, permettant de tisser des liens entre les applications et les fournisseurs de soins de santé, les décideurs, les agences gouvernementales et d'autres collaborateurs et collaboratrices influents dans le secteur de la santé mentale.
- **Évaluation par des experts** au moyen de cadres internationaux et canadiens.
- **Accès à un processus d'amélioration de la qualité** conçu pour soutenir l'amélioration continue et maintenir l'efficacité et la pertinence de l'application au fil du temps.
- **Rétroaction ciblée** pour améliorer le produit et préparer sa commercialisation.
- **Alignement stratégique** avec les priorités du système de santé mentale canadien et les réseaux d'innovation publics-privés.

# Critères d'admissibilité

Pour être admissible, une application doit répondre à tous les critères suivants :

- **Priorité à la santé mentale** : L'application doit être conçue pour favoriser la santé mentale ou le bien-être émotionnel.
- **Type de solution** : Les applications ne doivent pas être considérées comme un [dispositif médical](#). Une vaste gamme de solutions numériques en matière de santé mentale sont acceptées, y compris, mais sans s'y limiter, des outils d'autoassistance, des outils de suivi de l'humeur, des interventions basées sur la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), des plateformes de soutien par les pairs, des applications de pleine conscience, des services de soutien en situation de crise et des ressources adaptées à la culture.
- **Origine canadienne et langues disponibles** : Seules les applications créées au Canada sont admissibles. De plus, elles doivent être disponibles en anglais, en français ou dans les deux langues officielles.
- **Confidentialité, sécurité et accessibilité** : L'application doit accorder la priorité à la confidentialité des utilisateurs, à la sécurité des données et à l'accessibilité dans sa conception et ses fonctionnalités.
- **Stade de conception** : L'application doit être actuellement sur le marché, ou encore à l'étape finale de développement et prête à être évaluée.
- **Promotion de l'équité et de l'inclusion** : L'application doit démontrer un engagement clair envers l'équité, la sécurité culturelle et la conception inclusive, particulièrement pour répondre aux besoins des populations issues de la diversité et mal desservies.
- **Engagement envers l'amélioration de la qualité** : Les candidats et candidates doivent être disposés et en mesure de participer à un processus structuré d'amélioration de la qualité dans le cadre de l'évaluation de l'application. Ce processus comprend la présentation de données probantes à l'évaluateur en cybersanté, la prise en compte des commentaires d'évaluation, la mise en œuvre des améliorations recommandées et la collaboration avec la Commission et l'ORCHA pour renforcer la sécurité, l'efficacité et la pertinence culturelle de l'application. Chaque domaine d'évaluation devrait prendre environ **3 semaines** à compléter, bien que les délais puissent varier légèrement en fonction de la complexité et du niveau de préparation.
- **Temps à consacrer** : Les personnes participantes devraient prévoir de consacrer en moyenne environ **1 à 3 heures par semaine** aux activités d'amélioration de la qualité tout au long du processus. Le temps requis peut varier d'une semaine à l'autre, certaines nécessitant une participation plus

active que d'autres. La durée totale de participation dépendra du nombre de domaines évalués, la plupart des applications étant examinées dans **5 à 7 domaines** entre **août 2026 et février 2027**.

## Soumission de la proposition

Les candidats et candidates qui souhaitent obtenir une évaluation subventionnée de leur application doivent suivre les étapes suivantes et soumettre tous les renseignements requis au moyen du formulaire de demande en ligne, accessible à l'adresse : <https://survey.alchemer-ca.com/s3/50569159/2026-Formulaire-de-candidature-pour-les-d-veloppeurs-d-applications>

### Contenu de la proposition :

- **Aperçu de l'application**  
Fournissez un résumé clair des principales fonctions de l'application, des utilisateurs ciblés et des principaux objectifs en ce qui concerne le soutien ou les résultats en matière de santé mentale. Incluez un énoncé décrivant comment l'application s'aligne sur les valeurs et les objectifs de programme de la Commission. Un espace est prévu dans le formulaire de candidature pour y inscrire vos réponses.
- **Plan d'évaluation**  
Décrivez le degré de préparation à l'évaluation de l'application, en incluant les mises à jour planifiées ou prévues. Ces renseignements doivent également être entrés directement dans le formulaire de demande.
- **Profil organisationnel**  
Indiquez la taille de votre équipe de développement ou de votre organisation (p. ex., le nombre d'employés) et tout renseignement contextuel pertinent.
- **Intérêt, disponibilité et capacité**  
Confirmez votre volonté et votre disponibilité à participer activement au processus d'amélioration de la qualité. Les demandeurs doivent s'engager à fournir toutes les preuves requises et à obtenir une note de passage minimale de 70 % selon le Cadre d'évaluation des applications de santé mentale de la Commission d'ici **le 1<sup>er</sup> février 2027**.
- **Documents justificatifs (facultatif)**  
Les demandeurs peuvent téléverser des documents additionnels, comme des lettres de recommandation de la part d'organismes communautaires, pour démontrer la pertinence de l'application pour la collectivité ou l'alignement avec les objectifs d'équité. Les renseignements concernant le téléversement des documents seront fournis dans le formulaire de demande.

# Processus d'évaluation de base pour les applications soumises

Les propositions d'applications de santé mentale seront examinées par l'équipe de cybersanté mentale de la Commission au moyen d'un cadre de présélection prédéterminé :

- **Critères obligatoires**  
Certains champs exigent une réponse affirmative (« Oui »). Chaque « Oui » vaut un point, et les candidats et candidates doivent atteindre un pointage minimal pour être admissibles.
- **Indicateurs contextuels**  
L'équipe fera une évaluation qualitative de facteurs comme la sécurité culturelle, la validation par la recherche, le modèle de coûts, les langues disponibles, l'alignement avec les valeurs de la Commission et la pertinence pour les populations prioritaires.

## Renseignements concernant le financement

Cette année, la Commission financera jusqu'à cinq évaluations d'applications, en donnant la priorité à celles qui seront présélectionnées en fonction des critères d'évaluation.

## Échéancier du processus d'évaluation

*Remarque : Les échéanciers suivants sont approximatifs et pourraient être modifiés.*

Étape	Calendrier
<b>Date limite de dépôt des candidatures :</b>	29 mai 2026 (17 h HNE)
<b>Évaluation et sélection des candidatures</b>	30 juin 2026
<b>Notification des candidatures retenues</b>	Juillet 2026
<b>Évaluation, rétroaction et engagement*</b>	Août 2026 – février 2027
<b>Décision finale et attribution du badge</b>	Au plus tard le 1er février 2027 (une fois le processus achevé avec succès)

\*La phase d'évaluation comprend des activités structurées d'examen, de rétroaction et d'amélioration continue de la qualité, réalisées en collaboration avec la Commission et ORCHA.

## Volet facultatif d'évaluation autofinancée

Les développeurs qui ne sont pas admissibles au processus concurrentiel ou qui n'y sont pas sélectionnés ont la possibilité de faire évaluer leur application dans le cadre d'un [volet autofinancé](#). Ce volet s'adresse aux développeurs dont les applications de santé mentale sont déjà bien établies ou génèrent des revenus, comme les sociétés commerciales et les entreprises sociales.

Les candidats et candidates autofinancés devront se soumettre au même processus rigoureux d'évaluation mené par la Commission et l'ORCHA et, en cas de succès, recevront la même reconnaissance et les mêmes avantages que les personnes participantes financées.

Le coût de l'évaluation variera selon la complexité de l'application et son degré de préparation. Une ventilation détaillée des coûts sera fournie sur demande.

# Foire aux questions (FAQ)

## 1. **Qui a élaboré le Cadre d'évaluation de la Commission?**

Le Cadre d'évaluation a été élaboré par la Commission avec le soutien de l'ORCHA et de plus de 200 collaborateurs et collaboratrices, notamment des cliniciens, des chercheurs et des personnes ayant un savoir expérientiel.

## 2. **Quelles normes sont utilisées pour faire l'évaluation?**

Le Cadre d'évaluation de la Commission évalue les applications de santé mentale selon sept importantes normes afin d'assurer la sécurité, l'efficacité et l'alignement avec les valeurs et la réglementation canadiennes. Ces normes portent sur les domaines suivants :

- **Protection des renseignements personnels et des données :** Conformité aux lois canadiennes comme la LPRPDE et, le cas échéant, aux normes internationales comme le RGPD.
- **Données probantes cliniques :** Utilisation de pratiques fondées sur des données probantes et appuyées par des professionnels qualifiés et des sources crédibles.
- **Sécurité clinique :** Identification et atténuation des risques potentiels pour assurer que l'application ne cause pas de préjudices.
- **Convivialité et accessibilité :** Conception qui facilite l'utilisation pour un large éventail d'utilisateurs, notamment les personnes en situation de handicap ou ayant des niveaux variés de littératie numérique.
- **Sécurité et stabilité technique :** Mesures solides de protection des données et performances constantes de l'application sur l'ensemble des plateformes.
- **Sécurité culturelle, responsabilité sociale et équité :** Conception inclusive qui tient compte des besoins diversifiés des utilisateurs issus de différentes cultures et communautés.
- **Souveraineté des données :** Respect des principes autochtones de la souveraineté des données et transparence quant à l'endroit et aux modalités de stockage et de gestion des données des utilisateurs.

Ces normes garantissent que les applications sont non seulement sécuritaires et efficaces, mais aussi culturellement adaptées et en accord avec les priorités nationales en matière de santé mentale.

## 3. **Que se passe-t-il si une application n'est pas retenue?**

Si une application ne répond pas aux critères d'évaluation, les développeurs reçoivent une rétroaction détaillée et constructive soulignant les points à améliorer. Le processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité suit un calendrier précis afin de favoriser des progrès réalisés dans des délais raisonnables :

- **Évaluation initiale :**

L'application fait l'objet d'un examen complet basé sur le Cadre de la Commission. Les développeurs reçoivent une rétroaction détaillée présentant les points forts, les lacunes et les recommandations d'amélioration.

- **Période d'amélioration de la qualité :**

Les développeurs sont invités à examiner la rétroaction, à soumettre des preuves supplémentaires et à mettre en œuvre les améliorations recommandées. La Commission et ORCHA soutiendront avec les développeurs tout au long de ce processus afin de soutenir les améliorations.

- **Réévaluation :**

L'application fait l'objet d'une réévaluation ciblée suivant la nouvelle soumission des preuves par le développeur afin de vérifier les changements et les améliorations. Les résultats et les prochaines étapes sont communiqués à la suite de cet examen.

***Les délais associés à chaque phase peuvent varier en fonction de la complexité de l'application, de l'ampleur des améliorations requises et du niveau d'engagement du développeur.***

- **Tentatives supplémentaires :**

Les développeurs ont droit d'un maximum de **trois tentatives d'évaluation** (l'évaluation initiale et deux réévaluations) sur une période de 12 mois. Si l'application ne répond pas aux normes requises après trois tentatives, les développeurs seront invités à présenter une nouvelle demande lors d'un prochain cycle de financement.

#### **4. Combien de temps dure le processus?**

La durée du processus d'évaluation varie en fonction du nombre de domaines évalués et du niveau d'itération requis.

Chaque domaine d'évaluation devrait prendre environ **3 à 4 semaines** à compléter. La plupart des applications seront évaluées dans **5 à 7 domaines**, et la participation peut s'échelonner sur plusieurs mois dans le cadre du calendrier global du programme.

Dans certains cas, les délais peuvent être plus courts lorsque les développeurs sont en mesure de répondre rapidement à la rétroaction, de fournir des preuves complètes et de mettre en œuvre efficacement les améliorations recommandées.

#### **5. Quelqu'un peut-il recommander une application?**

Oui. Une personne peut proposer une application en cliquant sur le lien de candidature de la Commission.

## 6. Où les applications approuvées seront-elles répertoriées?

Les applications approuvées bénéficieront d'une visibilité accrue grâce aux initiatives et aux communications en matière de [cybersanté mentale de la Commission](#), ce qui permettra de rejoindre les fournisseurs de soins, les décideurs et d'autres collaborateurs et collaboratrices de premier plan partout au Canada. Des applications peuvent également être recommandées pour être incluses dans les répertoires numériques de santé provinciaux ou territoriaux lorsque les occasions se présentent.

## 7. Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question au sujet de la présente DDP, veuillez communiquer avec :

### **Katie Seguin**

Coordinatrice, Cybersanté mentale, Innovation  
Commission de la santé mentale du Canada  
[ementalhealth@mentalhealthcommission.ca](mailto:ementalhealth@mentalhealthcommission.ca)

## Liens utiles

- **Contactez-nous** : [cybersantementale@commissionsantementale.ca](mailto:cybersantementale@commissionsantementale.ca)
- **Site Web de la Commission**: [commissionsantementale.ca](http://commissionsantementale.ca)
- **ORCHA (partenaire d'évaluation)** : [www.orchhealth.com](http://www.orchhealth.com)
- **Aperçu du Cadre d'évaluation des applications de santé mentale de la Commission** : [commissionsantementale.ca/evaluation-dapplication/](http://commissionsantementale.ca/evaluation-dapplication/)
- **Lien vers le formulaire de demande** : <https://survey.alchemer.ca/s3/50569159/2026-Formulaire-de-candidature-pour-les-d-veloppeurs-d-applications>



Commission de  
la santé mentale  
du Canada

Mental Health  
Commission  
of Canada

**Commission de la santé mentale du Canada, 2026**

350, rue Albert, bureau 1210

Ottawa (Ontario) K1R 1A4

**Tél. :** 613.683.3755

**Télééc. :** 613.798.2989

 @CSMC\_MHCC  /theMHCC

 /1MHCC  @theMHCC

 /Mental Health Commission of Canada

 /theMHCC